

## Assemblée fédérale.

---

Discours prononcé par M. *Meister*, président du Conseil national, à l'ouverture de la session d'été des chambres fédérales, le 2 juin 1902.

Messieurs les conseillers nationaux,

En vous souhaitant la bienvenue, j'ai la douleur de ne pas retrouver parmi nous plusieurs collègues qui avaient encore assisté à la session extraordinaire d'avril.

La Suisse romande a perdu quatre de ses représentants : la mort en a ravi trois, le quatrième a donné sa démission de ce conseil, où, pendant de longues années, il avait su habilement défendre les intérêts des ouvriers.

Je ne crois pas que, depuis qu'il existe, le Conseil national ait subi en dix jours des pertes aussi sensibles. Ceux que nous pleurons assistaient encore à la fête d'inauguration du nouveau palais ; ils ont pu prendre part à la joie patriotique qui animait toute la Suisse en ce jour inoubliable.

Le premier de ces disparus est le conseiller d'Etat Georges Favon, qui, depuis 1881, a sans interruption représenté ici le 52<sup>me</sup> arrondissement électoral ; il fut en 1883 vice-président, en 1884 président du Conseil national et fit partie de commissions importantes. Il était déjà gravement atteint par la maladie durant la dernière session. Alors déjà, nous ne retrouvions plus en lui cette physionomie caractéristique, et l'angoisse nous serrait au cœur. Il est mort peu après. Voici ce que tous nous pouvons dire de lui.

L'Assemblée fédérale, le Conseil national surtout, ont perdu dans le représentant du canton de Genève un homme des mieux doués, une de leurs plus grandes forces. Ceux qui ont possédé les plus belles qualités intellectuelles, les grands orateurs, forcent l'admiration même de leurs adversaires politiques ; le nombre de citoyens qui se dévouent tout entiers à la chose publique devient toujours plus réduit. Georges Favon pensait que chaque génération a le devoir d'améliorer dans la mesure de ses forces la condition matérielle et intellectuelle du peuple. Patriote clairvoyant, il a toujours cherché et est parvenu souvent à concilier les vues de la Suisse allemande et de la Suisse romande sur le rôle que doit jouer la Confédération. Dans la lutte politique,

il apportait à la réalisation de ses idées une énergie telle que quelques-uns de ses amis lui reprochaient de devancer son époque. Ce combat, Favon l'a livré jusqu'à son dernier jour. Mais au bord de cette tombe trop tôt ouverte, tout Suisse peut répéter ce que sur le champ de bataille de Kappel le soldat disait de son ennemi Zwingli :

« Tu as pu croire ce que tu as voulu, tu n'en as pas moins été un bon confédéré. »

Alfred Jeanhenry, député de Neuchâtel, a suivi Favon de près. La mort ne l'a pas délivré de longues souffrances ; c'est en pleine activité politique, à l'âge de 58 ans, qu'il nous a quittés. La mort nous entoure de tous côtés ! Jeanhenry avait été élu le 13 mai 1888 en remplacement de M. Henri Morel, nommé secrétaire général du bureau international de la propriété intellectuelle. En 1893, le 51<sup>me</sup> arrondissement le réélut avec MM. Tissot et Martin, mais il ne put siéger parmi nous qu'après la validation du scrutin de ballottage du 14 janvier 1894. Excellent juriste, il a rendu à son pays de grands services dans ses fonctions de procureur général, de président du conseil municipal et de professeur de droit à l'académie. Le Conseil national n'a pas tardé à apprécier toutes les qualités de Jeanhenry ; son éloquence, son brillant esprit, l'élégance de sa parole, sa science juridique, parfois un peu abstraite, produisaient beaucoup d'impression. Et quelle amabilité chez cet homme foncièrement bon !

C'était pour tous ses collègues une joie de le rencontrer.

Le troisième des collègues dont nous avons à déplorer la perte est Emile Boéchat, préfet de Delémont, membre du Conseil national depuis 1899. Boéchat n'a été que peu de temps parmi nous, mais il n'en avait pas moins su faire apprécier l'ardeur qu'il mettait à défendre les intérêts du Jura bernois. Il est mort à l'âge de 52 ans seulement et laisse d'unanimes regrets.

Je vous invite à vous lever de vos sièges pour honorer la mémoire des défunts.

Messieurs les députés,

A ces paroles de deuil succéderont des paroles de paix.

Le télégraphe nous a apporté la bonne nouvelle de la fin de la guerre en Transvaal. Plus d'une fois dans cette salle, on a donné essor aux sentiments qui animaient le peuple suisse durant cette lutte entre une petite nation de héros et un grand

Etat, depuis des siècles notre ami. Nous ne connaissons pas les conditions auxquelles la paix a été conclue, mais nous espérons tous que la liberté des braves Bœrs sera sauvegardée dans la mesure du possible et que tant de sacrifices n'auront pas été vains ; l'Angleterre saura faire preuve de sa magnanimité bien connue.

Cette guerre de deux ans sera pour nous une consolation et une leçon. Nous avons vu un petit peuple ne pas succomber sous les coups d'un puissant adversaire, parce qu'il a fait les sacrifices voulus pour garder sa liberté. Mais il faut aussi en tirer cet enseignement : Ne cessons pas en temps de paix de préparer la défense de notre patrie ; tenons notre poudre au sec.

Nos sympathies vont aussi aux Antilles, si cruellement éprouvées par un cataclysme sans précédent. Puissent ces catastrophes, qui ont déjà coûté tant de vies d'hommes, cesser bientôt ! La part que le peuple suisse prend à ces deuils est grande.

Je déclare ouverte la session ordinaire de juin 1902.

---

Discours d'ouverture de M. *Reichlin*, président du Conseil des Etats.

Messieurs les conseillers,

Depuis notre dernière session extraordinaire d'avril, la tombe s'est fermée sur trois membres des chambres fédérales.

Le 12 mai est décédé à Genève, dans la force de l'âge, M. Georges Favon, conseiller national et conseiller d'Etat.

Il était né en 1843. Avec lui s'est éteinte une ancienne famille.

Le défunt reçut son instruction dans les écoles de son canton et aux universités de Heidelberg et de Paris.

Les talents dont il était doué et qu'il développa par des études très complètes l'amènèrent promptement à s'occuper de la chose publique, qui, à Genève, attire jeunes les hommes de talent et d'énergie.

Dès les débuts de sa carrière politique, M. Favon s'adonna au journalisme. Il lui resta fidèle toute sa vie et lui voua une grande partie de son activité.

En 1876, le défunt fut élu au Grand Conseil. Il en resta jusqu'à son décès un membre éminent.

Il représenta son canton au Conseil des Etats en 1880 et au Conseil national dès 1881 et jusqu'à sa mort. Il fut président de ce conseil en 1884.

Après la mort de son ami Gavard en 1898, il lui succéda au Conseil d'Etat et à la tête du Département de l'Instruction publique. Les efforts qu'il y fit pour développer l'université de Genève furent couronnés de succès.

Favon fut dans son canton un chef autorisé du parti radical. Conscient du but à poursuivre et énergique qu'il était, son parti a perdu en lui un lutteur expérimenté et toujours prêt à la riposte.

Dans les chambres fédérales, il fut un caractère, un politicien expert, doué d'une brillante éloquence et exerçant une grande influence.

Le défunt a épuisé ses forces au service de la chose publique.

Malgré l'affaiblissement de sa santé, il prit part encore, à la dernière session du Conseil national. Il persista à remplir les devoirs de sa magistrature jusqu'au moment où la vie s'éteignit en lui.

Durant toute sa vie, le peuple de Genève lui a conservé sa sympathie. Il lui a rendu les derniers honneurs dans une manifestation solennelle. Nous aussi, messieurs, nous gardons un souvenir ému de notre collègue défunt.

M. le conseiller national Jeanhenry avait encore, à la mort de son ami Favon, adressé à sa veuve un télégramme de condoléance. Il était alors en pleine santé et vigueur.

Huit jours plus tard, le 20 mai, en pleine activité politique, pendant qu'il haranguait ses coreligionnaires politiques, il fut, lui aussi, terrassé par la mort. Sa brusque fin a provoqué le plus douloureux émoi dans la ville de Neuchâtel.

M. le conseiller national Jeanhenry était né à Marin près St-Blaise en 1845. Il était dans la force de l'âge lorsque la mort l'enleva.

Il avait étudié le droit à l'académie de Neuchâtel, ainsi qu'aux universités de Berlin et de Paris.

Ses études terminées, il s'établit comme avocat à Neuchâtel et fonctionna, au début de sa carrière, comme traduc-

teur au Conseil national. De 1874 à 1889, il fut procureur général du canton de Neuchâtel. Une loi nouvelle ayant déclaré cette fonction incompatible avec un mandat aux chambres fédérales, il se retira de la magistrature, afin de pouvoir conserver le mandat au Conseil national, que ses concitoyens lui avaient confié en 1888. Dès cette année, il fut sans interruption membre du Conseil national.

Dans son canton, le défunt entra au Grand Conseil en 1874. Il présida cette assemblée pendant deux périodes et y jouit toujours de la plus grande estime.

De longues années durant, M. Jeanhenry fut membre et président du conseil municipal de Neuchâtel.

Il fit aussi partie, pendant quelques années, du Conseil d'Etat de son canton. Il enseigna le droit public comme professeur à l'académie de Neuchâtel.

Comme juriste, il avait une prédilection marquée pour les questions relevant du droit pénal, et le Conseil fédéral l'appela à siéger comme membre de la commission spéciale chargée de l'étude de l'avant-projet du code pénal fédéral.

En politique, M. Jeanhenry fut un radical convaincu, tant au cantonal qu'au fédéral; mais il était aussi un partisan déclaré de la représentation des minorités.

S'il remplit de nombreuses fonctions publiques, c'est qu'il y était appelé par l'étendue et la variété de ses connaissances, par la diversité de ses talents, sa noblesse de caractère et son activité infatigable.

Jeanhenry était un excellent orateur, très écouté dans le parlement fédéral, où il prenait souvent la parole.

Le défunt ne jouissait pas seulement du profond respect de ses amis; il avait également l'estime de ses adversaires politiques, qui n'ont jamais douté de son parfait désintéressement. Son canton porte son deuil. Nous aussi, messieurs, nous conserverons la mémoire de l'aimable collègue que nous avons perdu.

Le 26 mai, nous avons reçu de Delémont la nouvelle douloureuse de la mort de M. le préfet et conseiller national Boéchat. Il est décédé à l'âge de 52 ans des suites d'une maladie de poitrine.

Il est né en 1850 à Porrentruy, où son père travaillait comme ouvrier typographe. La vocation du père fut décisive

pour l'éducation du fils, qui, après avoir reçu une instruction sommaire, entra dans l'imprimerie que ses parents avaient fondée entre temps.

C'est comme collaborateur et, plus tard, comme rédacteur du *Démocrate*, organe libéral du Jura, que le défunt travailla à développer par l'étude les dons qu'il avait reçus de la nature.

La position qu'il occupait lui ouvrit aussi l'arène de la politique. Comme représentant autorisé du parti libéral, il exerça pendant plusieurs années les fonctions de maire de Delémont.

Plus tard, il devint membre du Grand Conseil et de l'Assemblée constituante du canton de Berne.

En 1889, Boéchat fut élu préfet du district de Delémont. Il trouva dans cette magistrature un champ fertile d'activité.

Bien que libéral déterminé, le défunt n'en était pas moins arrivé à la conviction que les dissentiments politiques ne doivent pas se perpétuer et qu'il est nécessaire de combler, par de mutuelles concessions, le fossé que le « *Culturkampf* » avait creusé entre les partis politiques du Jura. Il comprenait que l'essor économique de son pays ne serait assuré que par la collaboration, à la tâche publique, de toutes les bonnes volontés et de toutes les énergies. Cette politique de conciliation lui assura une grande popularité et lui ouvrit en 1899 les portes du Conseil national.

Depuis quelque temps déjà, le défunt était souffrant. Il avait cherché la guérison de son mal dans diverses stations balnéaires. Ces tentatives, hélas, restèrent sans résultat, et Boéchat fut arraché trop tôt à l'activité qu'il déployait et au labeur qu'il avait entrepris.

Sa mort est une grande perte pour sa famille, ses amis, pour sa patrie restreinte et pour le pays tout entier, qu'elle a mis en deuil. Nous prenons part à ce deuil et conserverons dans nos cœurs le souvenir de notre collègue défunt.

Messieurs les conseillers, je vous prie d'honorer la mémoire de MM. les conseillers nationaux Favon, Jeanhenry et Boéchat en vous levant de vos sièges.

Messieurs les conseillers,

Depuis notre dernière session, il nous est venu des rives lointaines de l'archipel des Antilles la nouvelle terrifiante d'un cataclysme tel que l'histoire n'en connaît pas de plus formidable et qui a amoncelé ruines sur ruines. Ceux qui, aujourd'hui encore, marchent sur les décombres des villes d'Herculanum et

de Pompéi, que le Vésuve a détruites il y a dix-huit cents ans, peuvent se faire une idée de la catastrophe qui, en quelques heures, a dévasté une île luxuriante et donné la mort à des milliers d'hommes. Nous tenons à exprimer ici notre sympathie aux pays et aux familles qui ont souffert de cette catastrophe.

En revanche, la nouvelle de la capitulation conclue entre les belligérants de l'Afrique du sud nous émeut agréablement.

C'est la fin d'une guerre cruelle et dévastatrice. Dans tous les pays civilisés, cet événement sera ressenti comme un bonheur, si la vaillance du petit peuple des Boers a réussi à lui procurer une paix encourageant son énergie et assurant au pays qu'il habite un nouvel essor et un plus grand bien-être.

Les objets dont le Conseil des Etats aura à s'occuper dans cette session lui imposeront un labeur énergique et persévérant.

La plus importante de ses délibérations concernera le nouveau tarif des douanes.

Le tarif des douanes est appelé à exercer son influence sur l'ensemble de la vie économique de la nation, sur les finances du pays, sur l'état de l'agriculture, des métiers et de l'industrie. Puisse-t-il nous être donné de concilier les intérêts opposés et d'assurer à la patrie toute entière une nouvelle prospérité et un nouvel essor!

Je déclare ouverte la session ordinaire d'été.

---

## Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

(Du 12 juin 1902.)

Le Conseil fédéral a nommé M. Ulrich *Schedler*, inspecteur cantonal des forêts à Schwyz, comme membre de la commission de surveillance de la station centrale d'essais forestiers, à Zurich, pour la période légale de trois ans, en remplacement de M. Kathriner, inspecteur cantonal des forêts à Sarnen, démissionnaire.

---

Un subside de fr. 495.90 est alloué au canton d'*Argovie* pour l'assurance du bétail en 1901.

---

## **Assemblée fédérale.**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1902
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	25
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	18.06.1902
Date	
Data	
Seite	819-825
Page	
Pagina	
Ref. No	10 075 035

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.